

**ASSEMBLEE NATIONALE**14 décembre 2005

---

OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION - (n° 2612)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 30

présenté par  
M. Novelli, rapporteur  
au nom de la commission des finances

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRES L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant :**

Dans le deuxième alinéa de l'article L. 435-3 du code du travail, les mots : « au quatrième alinéa » sont remplacés par les mots : « aux quatrième et cinquième alinéas ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination. Il vise à tenir compte du fait que l'article 7 du projet de loi insère deux alinéas à la place du quatrième alinéa de l'article L. 432-1 du code du travail.